

*Projet d'installation du gazoduc Bécancour  
par la Société en commandite Gaz Métro*

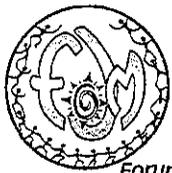
**Demandes d'audience**



PRÉSIDENT  
M. René Goyette  
COORDONNATEUR  
M. Jean-François Mathieu

**NOS PARTENAIRES**

Canada



Forum  
Jeunesse  
Mauricie



Le Fonds de  
l'environnement  
de Shell



STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Environnement  
Québec

# Le Comité ZIP Les Deux Rives

192

Projet d'installation du gazoduc  
Bécancour

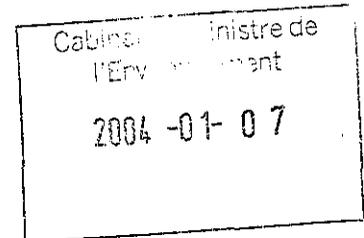
CR3.1

Bécancour

6211-18-007

Trois-Rivières, jeudi, 18 décembre, 2003

**Monsieur Thomas J. Mulcair**  
Cabinet du ministre de l'Environnement  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7.



**Objet : Demande d'audience publique concernant le projet d'installation du Gazoduc Bécancour par la Société en Commandite Gaz Métropolitain.**

Monsieur Mulcair,

En réponse à la révision des documents concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en Commandite Gaz Métropolitain (SCGM). Le comité ZIP Les Deux Rives demande la tenue d'une audience publique. Ainsi, il sera possible d'avoir plus d'informations concernant le processus de sélection du tracé du gazoduc en rapport aux autres tracés soumis initialement par la SCGM. De plus, il sera possible de faire valoir notre point de vue et de proposer un autre tracé qui comporterait moins d'impacts environnementaux et serait ainsi plus acceptable socialement.

Le tracé actuellement choisi par la Société en Commandite Gaz Métropolitain fait en sorte qu'il y aura une perte significative de milieux humides et une atteinte à l'intégrité biologique de ces milieux et aussi à deux milieux insulaires et habitats aquatiques présents sur le territoire du comité ZIP Les Deux Rives. Des espèces aquatiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (*Alosa sapidissima*, *Osmerus mordax*) habitent et fraient dans ces milieux et dans les habitats environnants aux milieux insulaires.

De plus une espèce végétale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (*Woodwardia virginica*) sera touchée directement par le passage du gazoduc, sur le tracé choisi.

Le comité ZIP Les Deux Rives n'est pas contre le passage d'un gazoduc sous fluvial. Cependant nous ne souhaitons pas que le développement de cette infrastructure s'effectue au détriment de notre patrimoine fluvial. Nous voulons que ce projet se réalise en occasionnant le moins d'impacts possibles sur les milieux aquatiques et humides du fleuve Saint-Laurent. Nous n'avons pas à vous mentionner que depuis la colonisation de la vallée du Saint-Laurent on estime que plus de quatre-vingts pour-cent (80 %) des milieux humides du fleuve ont disparus, victimes d'empiétement de toutes sortes.

*Pour la protection, la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent*

1182, terrasse Turcotte, Trois-Rivières (Québec) G9A 5C6 • Tél. : (819) 375-8699 • Téléc. : (819) 375-8855

Courriel : [ziplesdeuxrives@tr.cgocable.ca](mailto:ziplesdeuxrives@tr.cgocable.ca) • Site Web : <http://ziplesdeuxrives.tripod.com>



PRÉSIDENT  
M. René Goyette  
COORDONNATEUR  
M. Jean-François Mathieu

#### NOS PARTENAIRES

Canada



Forum  
Jeunesse  
Mauricie



Saint-Laurent  
Vision 2000

STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Environnement  
Québec

## Le Comité ZIP Les Deux Rives

Notre comité désire donc exprimer, par le biais d'une consultation publique, que le choix d'un tracé ne doit pas toujours se limiter à des facteurs sociaux économiques, mais doit aussi prendre très sérieusement en considération le patrimoine environnemental présent sur un territoire. Ceci afin de permettre une continuité dans la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent telle qu'exprimée par le Gouvernement québécois lors de publication de la Politique nationale de l'eau en 2002.

Également, notre comité veut démontrer que l'étude sur les impacts et les mesures de mitigations et de compensations en milieux cultivés, boisés est très bien documentée. Néanmoins, elle reste imprécise et vague sur les impacts potentiels, réelles et prévisibles lorsque qu'il y aura empiètements sur les milieux humides, insulaires et aquatique du fleuve. De plus, à aucun endroit de l'étude nous retrouvons des mesures de mitigations ou de compensations lorsqu'il y aura atteinte ou perte d'habitats sur les écosystèmes aquatiques du Saint-Laurent.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Monsieur Mulcair, nos salutations les meilleures.

Bien à vous

Monsieur René Goyette, Président

Pour la protection, la conservation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent

1182, terrasse Turcotte, Trois-Rivières (Québec) G9A 5C6 • Tél. : (819) 375-8699 • Téléc. : (819) 375-8855

Courriel : ziplesdeuxrives@tr.cgocable.ca • Site Web : <http://ziplesdeuxrives.tripod.com>



Trois-Rivières, le 7 janvier 2004

Cabinet du ministre de  
l'Environnement

2004 -01- 0 9

**Monsieur Thomas J. Mulcair**  
Ministre de l'Environnement  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7.

**Objet : Demande d'audience publique dans le cadre du projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métropolitain**

Monsieur Mulcair,

Après avoir pris connaissance des documents concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en Commandite Gaz Métropolitain (SCGM), le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) vous demande de tenir une audience publique concernant ce projet.

Plusieurs motifs justifient notre demande :

- Le tracé choisi est celui qui comporte le plus d'impacts environnementaux et n'est pas celui proposé par le CRE Mauricie lors des consultations préliminaires du promoteur;
- Des impacts sont appréhendés dans des milieux humides et dans deux milieux insulaires (un sur la rive nord et un sur la rive sud). Des espèces aquatiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont présentes dans ces milieux;
- L'étude sur les impacts documente bien les impacts prévus pour les milieux agricoles et forestiers et les mesures de mitigations et de compensations prévues pour ces milieux. Cependant, elle est très imprécise et vague sur les impacts potentiels, réels et prévisibles sur les milieux humides, insulaires et aquatiques.
- Le promoteur semble déjà appréhender des contraintes physiques lors de l'installation et prévoit utiliser une autre façon de faire qui aura encore plus d'impacts environnementaux.

Bref, même après la lecture de l'étude il y a encore des questions sans réponses et il est du devoir du CRE Mauricie de s'assurer que la population mauricienne ait des réponses à ces questions. Il y a un besoin flagrant d'obtenir de l'information supplémentaire et l'avis d'experts pour ce projet d'envergure.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Monsieur Mulcair, nos salutations distinguées.



Chantal Trottier, présidente